

## Déclaration du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg

Le Conseil de l'Ordre marque son indignation et condamne la guerre d'agression que la Fédération de Russie mène actuellement en Ukraine.

Le droit international impose à la Fédération de Russie de respecter l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine ainsi que les droits de l'homme de sa population. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie constitue un acte de guerre qui intervient en violation flagrante du droit international et notamment de la Charte des Nations unies.

Le Conseil de l'Ordre exprime sa solidarité envers le peuple ukrainien, le barreau ukrainien, ses avocats, les magistrats ukrainiens et la communauté juridique de l'Ukraine au sens large.

Luxembourg, le 26 février 2022

Pour le Conseil de l'Ordre



Valérie DUPONG  
Bâtonnière

---

### *English translation*

#### **Statement by the "Conseil de l'Ordre" of the Luxembourg Bar Association**

The "Conseil de l'Ordre" expresses its indignation and condemns the war of aggression that the Russian Federation is currently waging in Ukraine.

International law requires the Russian Federation to respect the independence and sovereignty of Ukraine and the human rights of its population. The invasion of Ukraine by the Russian Federation constitutes an act of war, which is in flagrant violation of international law and in particular of the United Nations Charter.

The "Conseil de l'Ordre" expresses its solidarity with the Ukrainian people, the Ukrainian Bar Association, its lawyers, the Ukrainian judiciary and the legal community of Ukraine at large.